

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 mars 2023

OBJET : AFFAIRE N° 11

**Demande de renouvellement
d'agrément au titre de l'engagement
service civique**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Neuf Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h05, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) - M. FONTAINE Christopher (4^{ème} Adjt) - Mme SANDANCE Chantal (5^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette - Mme FAIN Marie Yveline.

EXCUSES

Mme JANNIN Jocelyne
M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)
Mme FLORESTAN Nadine (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)

ABSENTS

Mme DE LAVERGNE Agathe - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 15 mars 2023, que la convocation a été faite le 03 mars 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 22.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire

Daniel PAUSE



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20230309-de-09032023-11-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Le Maire expose :

Le service civique créé par la loi du 10 mars 2010 est un engagement volontaire d'une durée continue de 6 à 12 mois ouverts aux personnes de 16 à 25 ans (ou 30 ans pour les jeunes reconnues handicapés) en faveur de projet collectif et en effectuant des missions d'intérêt général.

Ces missions d'intérêt général peuvent être accomplis dans les domaines prévus par la loi :

- Solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Le service civique a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

Il donne lieu à une indemnisation mensuelle de 489,59 € net prise en charge par l'Etat. Une indemnité complémentaire de 111,35 € est versée par la structure d'accueil.

Un agrément délivré par les services de l'Etat est un préalable pour que la collectivité puisse s'engager dans la mise en œuvre de ce dispositif.

La commune de Trois-Bassins dont l'agrément se termine en avril 2023 souhaite à nouveau s'engager dans cette démarche et envisage un engagement pour l'accueil de 10 à 15 volontaires au sein de sa structure pour des missions dans le domaine de la mémoire et citoyenneté, la solidarité.

Interventions : Néant

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la mise en place du service civique ;
- autorise le Maire à présenter le dossier de demande d'agrément de service civique auprès des services de l'Etat ;
- autorise le Maire à signer tous actes relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Gertrude HOARAU

Le Maire

Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20230309-de-09032023-11-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023